

QUI FAIT QUOI ET COMMENT POUR VIVRE HARMONIEUSEMENT L'AIDE AUX DEVOIRS SUR LE TERRAIN

	ÉCOLE(S)	ORGANISME(S) DE LA COMMUNAUTÉ	ÉCOLE (S) ET ORGANISME(S) DE LA COMMUNAUTÉ
<p>1</p> <p>RÉFLEXION SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES</p>	<p>LIP : démarche de planification.</p> <p>Régime pédagogique : Les quatre programmes des services complémentaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de soutien, - Services d'aide, - Services de vie scolaire, - Services de promotion et de prévention. 		<p>Directions et enseignants doivent être convaincus qu'ils ont envie de collaborer.</p> <p>Définir « c'est quoi un devoir ».</p> <p>Définir « c'est quoi l'aide aux devoirs »</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir l'élève? - soutenir les parents? <p>Les enseignants sont à la base.</p> <p>La base du partenariat c'est d'impliquer tout le monde dès le début, dont le conseil d'établissement et les organismes communautaires de prévention au décrochage.</p> <p>Projet éducatif : Plan de réussite.</p> <p>L'organisme communautaire n'est pas un simple sous-contractant : c'est un partenaire.</p>
<p>2</p> <p>CHOIX D'UN PARTENAIRE COMMUNAUTAIRE</p> <p><i>« Contact d'abord... contracte ensuite »</i></p>	<p>Faire son choix en fonction de la mission d'un organisme.</p> <p>Plus on connaît le quartier, plus on identifie facilement le partenaire idéal pour un besoin précis.</p> <p>L'école choisie son partenaire (basé sur la confiance) en tenant compte de l'histoire et des enjeux locaux.</p>	<p>Les organismes peuvent créer entre eux des partenariats pour répondre à la demande en aide aux devoirs dans un quartier donné.</p>	
<p>3</p> <p>ÉLABORATION DU OU DES PROJETS D'AIDE AUX DEVOIRS</p>	<p>Les projets dans l'école peuvent être différenciés en fonction des besoins répertoriés.</p>		<p>Co-signature du projet entre l'école et l'organisme communautaire.</p> <p>Définir ensemble comment on répond aux besoins des élèves et des familles du milieu.</p>

	ÉCOLE(S)	ORGANISME(S) DE LA COMMUNAUTÉ	ÉCOLE (S) ET ORGANISME(S) DE LA COMMUNAUTÉ
4 APPROBATION DU PROJET	<u>Commission scolaire</u> Processus d'approbation continue des projets d'aide aux devoirs (juin à octobre de chaque année).		Entente entre les partenaires.
5 RÉALISATION DU PROJET		Organismes présents lors de la rentrée pour être présenté au personnel. Organismes présents aux rencontres de parents.	L'organisme n'est pas un sous-contractant. L'école et l'organisme sont partenaires dans la réalisation du projet. Prévoir des mécanismes de régulation et d'évaluation dès l'élaboration du projet, de façon conjointe (début, milieu et fin du projet, par exemple).
6 SUPERVISION DE L'ACTION AU QUOTIDIEN	Selon où l'action se déroule – L'école ou l'organisme communautaire. Bien prévoir qui fait quoi dès le départ. Le projet doit prévoir qui est le patron, le gestionnaire, le coordonateur de l'action, «≠ <i>floù mou</i> ».		
7 MÉCANISME DE RÉGULATION			Convenir dès le départ des différents mécanismes. Lieux et moments définis pour parler ouvertement des problèmes, des écueils, des enjeux, des bons coups. Temps réservé pour les rencontres entre enseignants et intervenants. Temps réservé pour rencontres entre intervenants/parents/enseignants.
8 ÉVALUATION DU PROJET	Réflexion de l'équipe-école préalable à l'évaluation conjointe.	Réflexion de l'organisme-partenaire préalable à l'évaluation conjointe.	Développer des critères communs dès le départ. Mesurer les perceptions des parents, enfants, enseignants, intervenants.
9 PROSPECTIVES			Qu'est-ce que les parents et les élèves en pensent? Définir ensemble quel sera l'avenir du projet...

SUITE À DONNER À CETTE RÉFLEXION : ÉLABORATION D'UN PROTOCOLE-TYPE À FOURNIR AUX ÉCOLES